Technicien de valorisation des combustibles alternatifs en cimenterie

Mars 2019

Le technicien de valorisation des combustibles alternatifs est un nouveau métier dans la cimenterie. Il est issu de l'écologie industrielle développée par l'industrie du ciment ces dernières années.

Ses missions

Sous la supervision de l'Ingénieur process, ses missions principales sont les suivantes :
• Mettre en place les procédures d'acceptation et de valorisation de déchets et de combustibles alternatifs et gérer les stocks.
• S'assurer de la conformité des combustibles alternatifs au cahier des charges et, dans le cas contraire, gérer la non-conformité et informer les services concernés.
• S'assurer du bon fonctionnement des chaînes d'introduction des combustibles alternatifs et participer à leur amélioration le cas échéant en collaboration avec l'Ingénieur process et les équipes de l'atelier cuisson.
• En cas de nécessité d'intervention (panne, bourrage, etc.), agir ou informer rapidement les services concernés et s'assurer de la remise en conformité, tout cela en veillant à respecter les règles de sécurité.

[TEMOIGNAGE] Benjamin, technicien de valorisation des combustibles alternatifs en cimenterie

Je suis très polyvalent. J'ai à la fois des compétences en mécanique, en électricité et en conduite d'engin. J'alterne mes missions entre production et maintenance.

Sa formation

- BTS ou DUT Technicien combustible, déchet, environnement
- BTS Fluides, énergie, environnement

Ses qualités

- Connaissances techniques en chimie et/ou déchets
- Sens de l'observation et d'anticipation
- Capacité d'adaptation rapide, esprit d'analyse et d'initiative, résistance au stress
- Rigueur, organisation, coordination et planification
- Force de conviction

Fichier

FICHE METIER : TECHNICIEN de valorisation des combustibles alternatifs en cimenterie
Télécharger
Auteur

SFIC

Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 24/11/2026 © infociments.fr